

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMMEDEUXIEME SESSION

Proposition visant à ajouter un article supplémentaire (39) à la Déclaration des Droits de l'homme, soumise par le représentant de la France.

-----

Les Nations Unies recommanderont toutes les Conventions internationales et prendront, avec l'assistance des Etats membres, toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet aux dispositions de la Charte et de la présente Déclaration, afin de sauvegarder, dans le monde entier, ces droits et libertés.